

# Le capital propre est indispensable

**EXPLOITATIONS DE RÉFÉRENCE POUR LA COMPTABILITÉ** Pour pouvoir développer son exploitation agricole, l'agriculteur doit constituer suffisamment de fonds propres, amortir ses dettes ou se constituer une fortune privée, à des fins de prévoyance vieillesse par exemple. Les petites exploitations et celles qui sont gérées par des chefs d'exploitations plus âgés affichent bien souvent une faible formation de capital propre.



Dierk Schmid



André Kurmann

En économie rurale, on parle de formation positive de capital propre lorsque les fonds propres inscrits au bilan augmentent entre le 1.1. et le 31.12. d'une même année. Le calcul via les comptes pertes et profits permet d'arriver au même résultat, à savoir lorsque l'addition des revenus agricoles et paragradoles aboutit à un résultat supérieur à la consommation privée de la famille de l'exploitant. Une formation de capital propre positive signifie que l'exploitation est en mesure de couvrir tant la diminution de valeur des installations, soit l'amortissement de ces dernières, que les dépenses privées nécessaires pour couvrir les besoins privés. Le chef d'exploitation peut affecter le montant restant aux quatre fins suivantes:

1. Développement de son exploitation, afin de compenser le renchérissement de la consommation privée.
2. Développement de son exploitation afin de compenser le renchérissement du capital investi.
3. Constitution de fortune privée ou d'une assurance vieillesse personnelle.
4. Amortissement de dettes à long terme.

## Suffisamment de capital propre

Le degré de formation de capital propre dépend de la situation spécifique de l'exploitation et des objectifs du chef d'exploitation. C'est pourquoi les manuels de formation ne donnent pas de chiffres absolus à ce sujet. Sur la base des résultats comptables moyens et des objectifs mentionnés ci-dessus, Agroscope détermine ce que devrait être le montant approximatif de la formation de capital propre, à l'exemple d'une exploitation de référence moyenne participant au dépouillement centralisé.

## Exemple de calcul

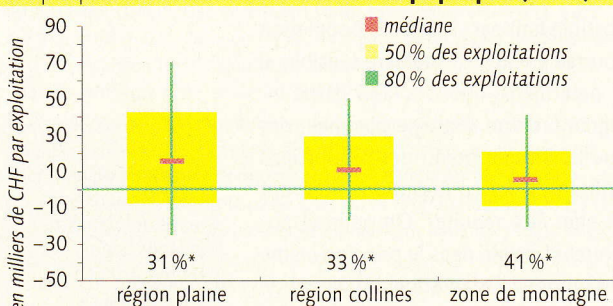
En se basant, pour simplifier, sur des prix constants pour les produits et les agents de production, il est indispensable – dans le cadre d'une exploitation continue et en vue de transmettre le patrimoine à des descendants – que le renchérissement qui grève la consommation privée puisse être compensé par un revenu agricole supplémentaire. Dans le cas qui nous occupe, la compensation du renchérissement par le revenu doit se faire via de nouveaux investissements supplémentaires, dont le niveau découle des besoins en capital moyens nécessaires par unité de revenu agricole. En ce qui concerne les exploitations de référence issues du dépouillement centralisé des données comptables, la consommation privée s'est élevée à près de CHF 72 000.– en moyenne pour les années 2009 à 2011. En se basant sur un taux d'inflation (index national des prix à la consommation) annuel de 0.6% sur les dix dernières années, l'augmentation de revenu nécessaire se monte à près de CHF 450.– par année. A combien doit s'élever la formation de capital propre annuel pour parvenir ainsi à atteindre

ce montant de CHF 450.– (*tableau*)? Le calcul nécessaire à cet effet se base sur trois hypothèses: 1° La consommation privée doit être totalement financée via le revenu agricole ou le revenu extra-agricole être de CHF 0.–. 2° Le revenu agricole est proportionnel au chiffre d'affaires (produit brut). 3° Le chiffre d'affaires doit être proportionnel au bilan (actifs). Le revenu agricole s'élève à 23% du chiffre d'affaires (CHF 58 000.– pour CHF 255 000.–). Par conséquent, pour compenser l'inflation de CHF 450.– par année, il est nécessaire de réaliser un chiffre d'affaires supplémentaire d'environ CHF 2 000.– Pour l'exploitation de référence moyenne, le rapport entre le capital et le chiffre d'affaires est de 3.2 (CHF 826 000.– divisé par CHF 255 000.–). Le chiffre d'affaires supplémentaire nécessaire de CHF 2 000.– équivaut à un besoin en capital supplémentaire de CHF 6 500.–. Si ce dernier est financé à hauteur de 70% par des fonds étrangers, la formation de capital propre nécessaire s'élève à CHF 1 900.– et permet de compenser l'inflation au niveau de la consommation privée.

## Développement de l'exploitation

Comme les sommes investies dans l'exploitation sont inscrites à leur valeur d'acquisition dans la comptabilité, outre les amortissements, il faut aussi compenser le renchérissement des sommes au bilan (pour acquérir les mêmes objets, p. ex. installations ou bâtiments). Dans ce domaine, l'inflation s'élève à près de 2% (Ø 10 dernières années, selon relevés USP). Pour un capital investi de CHF 650 000.– (exploitations de référence 2011), ce représente près de CHF 13 000.–. Si c'

Graphique: **Variance de la form. de cap. propre (2011)**



Source: Agroscope ART, dépouillement centralisé des données comptables des exploitations de référence.

montant est financé à hauteur de 70 % par des fonds étrangers, il s'ensuit un besoin en capital propre de CHF 3900.–

**Prévoyance vieillesse** La formation de capital propre peut aussi être affectée à la constitution d'une assurance prévoyance personnelle. Les exploitations de référence affectent près de CHF 8000.– à l'assurance vieillesse privée.

**Amortissement des dettes** En ce qui concerne les crédits d'investissement (CI), les exigences en matière de remboursements sont claires. Nous tablons sur des délais de remboursement moyens de 15 ans. Avec un montant moyen de CHF 60000.– de CI par exploitation, il faut constituer constituer CHF 4000.– de fonds propres.

Pour les crédits hypothécaires (Ø CHF 206000.–), on prend comme moyenne un remboursement annuel de 2 % si bien que l'augmentation des fonds propres doit se monter à CHF 4120.–. Au total, CHF 8120.– sont nécessaires à l'amortissement moyen des dettes.

Si l'on additionne les quatre postes de coût cités plus haut (1900, 3900, 8000 et 8120), il en résulte une formation de capital propre nécessaire d'environ CHF 21920.– par année. Il convient toutefois de rappeler que ces chiffres s'appliquent à une exploitation fictive émanant de la moyenne des exploitations de référence. Les aspects relatifs à la reprise de l'exploitation tels que les questions fiscales etc. ne sont pas pris en compte. La façon dont l'augmentation de chiffre d'affaires pourrait inter-

venir n'a pas non plus été prise en compte. Il faut également rappeler que le niveau d'inflation actuel est particulièrement bas par rapport aux décennies passées.

**Résultats comptables** Une analyse des résultats comptables réels des exploitations de référence émanant du dépouillement centralisé démontre que ces CHF 21920.– ne sont pas atteints. Entre 2009 et 2011, en moyenne, les exploitations de référence n'ont constitué que CHF 13000.– de capital propre. Ce chiffre est de CHF 15900.– en région de plaine, contre CHF 12900.– en région des collines et CHF 8400.– en zone de montagne. La formation de capital propre varie fortement selon les années (moyenne des exploitations de référence pour 2006: CHF 7300.–, pour 2008: CHF 16700.–) et suit les fluctuations du revenu agricole, le revenu hors agriculture représentant nettement moins de la moitié du revenu du ménage et n'évoluant que faiblement d'année en année, à l'image de la consommation privée.

Au niveau régional, on constate qu'il existe des différences au niveau de la formation de capital propre, même si c'est en plaine que la variance – soit l'écart entre la valeur la plus faible et la plus importante – est la plus élevée et en montagne qu'elle est la plus faible (*graphique*). Les petites exploitations et les exploitations gérées par des chefs d'exploitation moins bien formés ont plutôt tendance à constituer moins de capital propre.



### Consommation de capital propre

En 2011, 31 % des exploitations de plaine ont même consommé du capital propre. Ce chiffre est de 33 % pour les exploitations des collines et de 43 % pour les exploitations de montagne. Cela signifie qu'en 2011, ces exploitations ont vécu de «la substance de l'exploitation». A court terme, des phases de faible, voire même de formation négative de fonds propres ne constituent pas nécessairement un problème, surtout lorsque l'exploitation dispose d'un taux de capital propre élevé (p. ex. chef ou cheffe d'exploitation plus âgé). Certaines années, il se peut qu'une exploitation exposée à un marché soumis à des variations de prix élevées (cycle porc p.ex.) consomme du capital propre. Cette situation devient problématique lorsqu'elle perdure sur plusieurs années et que l'exploitation en question a l'intention de continuer à pratiquer les branches de production en question sur le long terme. En région de montagne, on constate qu'en 2011 comme au cours des dix dernières années, la part des exploitations qui consomment du capital propre est plus élevée que dans les autres régions.

**Conclusion** Sur une moyenne de plusieurs années, il est important, pour une exploitation de référence moyenne modélisée, de pouvoir constituer une moyenne de CHF 22000.– de fonds propres, dans le but de préserver la substance de l'exploitation et le standard de vie de la famille. D'un point de vue stratégique, les connaissances liées à la constitution de fonds propres et la fixation d'un objectif individuel ainsi que son contrôle sont importantes. ■

**Le capital propre est la différence entre le total des postes d'actifs au bilan et les fonds étrangers. Près d'un tiers des exploitations suisses consomment leur capital propre (évolution négative des fonds propres).**

Tableau: **Formation de capital propre nécessaire en raison du renchérissement affectant la consommation privée**

Consommation privée (CP)		72 000 Fr.
Inflation (indice CH des prix à la consommation)		0.6 %
Augmentation de revenu nécessaire		450 Fr.
Revenu agricole		58 000 Fr.
Chiffre d'affaires (CA)		255 000 Fr.
Part du revenu agricole par rapport au CA		23 %
Besoin en CA pour l'augmentation de revenu	450 Fr./23 %	2000 Fr.
Chiffre d'affaires (CA)		255 000 Fr.
Capital (exploitation)		826 000 Fr.
Capital investi par rapport au CA		3.25
Besoin en capital pour l'augmentation du CA	2000 Fr. x 3.25	6500 Fr.
Degré d'autofinancement		30 %
Formation de capital propre nécessaire pour palier le renchérissement de la CP	6600 Fr x 30 %	1900 Fr.
Valeurs arrondies pour les exploitations de référence 2009–2011.		

**Auteur** Dierk Schmid est collaborateur scientifique auprès du dépouillement centralisé des données comptables à la station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART. André Kurmann est collaborateur auprès d'Agro-Treuhand Sursee. L'analyse se base sur les exploitations participant au dépouillement centralisé des données comptables.

**INFOBOX**

www.ufarevue.ch 7-8 · 13